



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

taux

Question écrite n° 75413

Texte de la question

M. François Sauvadet appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur la demande exprimée par la Fédération des motards d'alléger le taux de la taxe à la valeur ajoutée sur les équipements de sécurité, en particulier les casques. En effet, il lui semblerait justifié, compte-tenu de l'intérêt qu'il faut porter à la sécurité en matière de transports, et de l'obligation, légitime, de porter un casque, d'envisager la réduction de la TVA à 5,5 % comme il a été fait pour d'autres secteurs. Il souhaiterait connaître si une telle disposition pourrait être prise sur ces équipements de sécurité en modifiant la législation fiscale qui leur est applicable.

Données clés

Auteur : [M. François Sauvadet](#)

Circonscription : Côte-d'Or (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75413

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 avril 2002, page 1968